



Département de l'Essonne  
Arrondissement d'Evry

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 07 DECEMBRE 2017

### DELIBERATION

**NOMENCLATURE :**

**SERVICE :**

**AFFAIRE SUIVIE PAR :**

**OBJET :**

**5.3 DESIGNATION DE REPRESENTANTS**

**DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**MONSIEUR FLORENT BRAUNBRUCK**

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU FUTUR SYNDICAT ISSU DE LA FUSION ENTRE LE SIREDOM ET LE SICTOM**

**Total 70**

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le premier décembre 2017, s'est assemblé à l'Astral, à Montgeron (91230), sous la Présidence de François DUROVRAY

**Présents 55**

Eric ADAM ; Damien ALLOUCH ; Simone ARNAUD ; Monique BAILLOT ; Françoise BALU ; Patrick BERNARD ; Gaëlle BOUGEROL ; Gérard BOUTHIER ; Aude BRISTOT ; André CANAS ; Gilles CARBONNET ; Sylvie CARILLON ; Serge CHEVALIER ; Olivier CLODONG ; Romain COLAS ; Saïd DAFI ; Michaël DAMIATI ; Jacqueline DISNARD ; Valérie DOLLFUS ; Patrick DUBOIS ; François DUROVRAY ; Marie-Hélène EUVRARD ; Jacqueline FARGUES ; Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ ; Christian FERRIER ; Paule FONTANIEU ; Annie FONTGARNAND ; Jean-Claude FRAVAL ; Bruno GALLIER ; Jacky GERARD ; Joël GRUERE ; Pierre-Marie GUENIER ; Amir HADZIC ; Didier HOELTGEN ; Nicole LAMOTH ; Jean-Claude LE ROUX ; Franck LEROY ; François LEVASSEUR ; Pascal LU ; Guy MAGUERO ; Pascal MICHELANGELI ; Dominique MONGE-MANTAL ; Françoise NICOLAS ; Marc NUSBAUM ; Serge POINSOT ; Nicole POINSOT ; Richard PRIVAT ; Georges PUJALS ; Valérie RAGOT ; Dominique RENONCIAT ; Daniel ROURE présent à partir de la DCC2017-123 ; Adeline SEVEAU ; Martine SUREAU ; Jean-Gilles SZYJKA ; Georges TRON ; Daniel VILLATTE

**Représentés 13**

Christophe CARRERE représenté par Pascal MICHELANGELI ; Sylvie DONCARLI représentée par Georges TRON ; Nicolas DUPONT-AIGNAN représenté par Nicole LAMOTH ; Christine GARNIER représentée par Jacky GERARD ; Faten HIDRI représentée par Richard PRIVAT ; Christophe JOSEPH représenté par André CANAS ; Mathilde KTOURZA représentée par Serge POINSOT ; Muriel MOISSON représentée par Sylvie CARILLON ; Jérôme RITTLING représenté par Serge CHEVALIER ; Daniel ROURE représenté par Nicole POINSOT jusqu'à la DCC2017-122 ; Lionel SENTENAC représenté par Martine SUREAU ; Joëlle SURAT représentée par Aude BRISTOT ; Philippe WELSCH représenté par Georges PUJALS

**Absents 2**

Clarisse ANDRE ; Bachir CHEKINI ; Sylvie DONCARLI (à partir de la DCC2017-124) ; Florence FERNANDEZ DE RUIDIAZ (à partir de la DCC2017-124) ; Faten HIDRI (à partir de la DCC2017-124) ; François LEVASSEUR (à partir de la DCC2017-124) ; Marc NUSBAUM (à partir de la DCC2017-124) ; Richard PRIVAT (à partir de la DCC2017-124) ; Georges TRON (à partir de la DCC2017-124)

**2017 – 097**

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Adeline SEVEAU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente délibération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Notification le

Publication le

Transmission en préfecture le :

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017

### DELIBERATION

2017-097

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DU FUTUR SYNDICAT  
ISSU DE LA FUSION ENTRE LE SIREDOM ET LE SICTOM

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L5211-1, L 5211-2, L5211-6, L5211-9 et L5211-10,

VU l'arrêté préfectoral n° 2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine et de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres,

#### **Le Conseil se fonde sur ce qui suit :**

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) s'est réunie en date du 13 octobre 2017 en présence des services de l'Etat et de nombreux élus du territoire pour acter de la **fusion Sictom du Hurepoix et du Siredom**. La fusion a été approuvée à la quasi-unanimité suite à un vote à bulletin secret.

**Au 1er janvier 2018, un nouveau syndicat, issu de la fusion sera créé. Ce nouveau syndicat comptera 177 communes.**

Cette fusion répond aux exigences de rationalisation et de réduction du nombre de syndicats sur le territoire voulues par le législateur. En effet, il s'agit au travers la réduction du nombre de syndicats de clarifier la gestion des déchets sur le territoire et surtout rationaliser et optimiser les modes de fonctionnement.

Cette fusion permettra aux contribuables de voir leur facture des déchets baisser de l'ordre de 20% dès 2018 si la fusion est administrativement réalisée au 1er janvier prochain. En effet, un **arrêté inter-préfectoral est nécessaire pour finaliser** le processus de **fusion** nécessitant la signature des Préfets de l'Essonne, Seine-et-Marne et Val-de-Marne.

Au titre de l'article L5212-27 du CGCT, la fusion entraîne une nouvelle élection des délégués des membres du nouveau syndicat au conseil de ce dernier.

Le mandat des délégués en fonction avant la fusion des syndicats est prorogé jusqu'à l'installation du nouvel organe délibérant, au plus tard le vendredi de la quatrième semaine suivant la fusion. La présidence du syndicat issu de la fusion est, à titre transitoire, assurée par le plus âgé des présidents des syndicats ayant fusionné.

A défaut pour une commune, un établissement public de coopération intercommunale ou tout autre membre de l'un des anciens syndicats d'avoir désigné ses délégués, ce membre est représenté, au sein de l'organe délibérant du nouveau syndicat, soit par le maire ou le président si ce membre n'y compte qu'un délégué, soit, dans le cas contraire, par le maire et le premier adjoint, ou le président et un vice-président.

En l'occurrence, par délibération du 13 décembre 2016, la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine a adhéré pour le périmètre Val de Seine (Draveil, Montgeron, Vigneux-sdus-Seine) au SIREDOM, pour la compétence « traitement », pour les territoires de Draveil, Montgeron et Vigneux-sur-Seine. Elle a désigné à cet effet les délégués suivants :

En qualité de titulaire	En qualité de 1er suppléant	En qualité de 2nd suppléant
Monsieur Richard PRIVAT	Madame Florence DE RUIDIAZ	Madame Sylvie DONCARLI
Monsieur Pierre-Marie GUENIER	Madame Sylvie CARILLON	Monsieur Christian FERRIER
Monsieur Patrick DUBOIS	Monsieur Joël GRUERE	Monsieur Daniel VILLATTE

Le Bureau communautaire consulté,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés (7 abstentions : Mme BRISTOT, M. CANAS, M. CARRERE représenté par M. MICHELANGELI, M. CHEVALIER, M. HOELTGEN, M. MICHELANGELI, M. RITTLING représenté par M. CHEVALIER et 1 contre : M. JOSEPH représenté par M. CANAS)**

**DESIGNE** les délégués de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine auprès du syndicat issu de la fusion entre le SIREDOM et le SICTOM :

En qualité de titulaire	En qualité de 1er suppléant	En qualité de 2nd suppléant
Monsieur Richard PRIVAT	Madame Florence DE RUIDIAZ	Madame Sylvie DONCARLI
Monsieur Pierre-Marie GUENIER	Madame Sylvie CARILLON	Monsieur Christian FERRIER
Monsieur Patrick DUBOIS	Monsieur Joël GRUERE	Monsieur Daniel VILLATTE

Fait et délibéré, les jour, mois et an, susdits.

Pour extrait conforme,



*François Durovray*

François DUROVRAY  
 \*Président de la Communauté d'agglomération  
 Val d'Yerres Val de Seine  
 Président du Département de l'Essonne

